



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-sixième session

TRAVAUX DU COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES (CCFA) SOUIS POUR ADOPTION OU APPROBATION PAR LA COMMISSION

1. La Commission est invitée à adopter les normes et textes apparentés présentés pour adoption finale. La liste des textes du Comité qui sont concernés figure dans la **partie 1** du présent document.
2. Les observations reçues concernant les normes et textes apparentés du Comité soumis pour adoption figurent dans le document publié sous la cote CX/CAC 23/46/9 Add.1.
3. La Commission est en outre invitée à approuver les propositions consistant à ce que le Comité entreprenne de nouveaux travaux, telles qu'elles figurent dans la **partie 2** du présent document. Elle est invitée à examiner ces propositions à la lumière de son *Plan stratégique 2020-2025*, des *Critères régissant l'établissement des priorités des travaux* et des *Critères régissant la création d'organes subsidiaires de la Commission du Codex Alimentarius*.
4. La Commission est également invitée à approuver l'interruption des travaux sur certains projets de dispositions relatives aux additifs alimentaires telle que proposée par le Comité et comme indiqué dans la **partie 3** du présent document.
5. La Commission est invitée en outre à approuver la révocation de certaines dispositions relatives aux additifs alimentaires telle que recommandée par le Comité et comme indiqué dans la **partie 4** du présent document.
6. L'examen critique de ces textes a été réalisé à la 84^e session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius.

Partie 1 – Normes et textes apparentés soumis pour adoption finale

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	Étape
	Révision des descripteurs des catégories d'aliments FC 12.2.1 et 12.2.2	REP23/FA, paragraphe 97, et annexe VI, partie E.11	
	Inclusion de la disposition relative à l'emploi de citrate trisodique [SIN 331(iii)] dans la catégorie d'aliments FC 01.1.1 de la <i>Norme générale sur les additifs alimentaires</i> (NGAA) (CXS 192-1995)	REP23/FA, paragraphe 171, et annexe VI, partie G	8
	Inclusion de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la catégorie d'aliments FC 14.2.3 (CXS 192-1995)	REP23/FA, paragraphe 190, alinéas i et ii, et annexe VI, partie H	5/8 et 8
	Inclusion de dispositions relatives à la riboflavine synthétique [SIN 101(i)], la riboflavine 5'-phosphate sodique [SIN 101(ii)], la riboflavine provenant de <i>Bacillus subtilis</i> [SIN 101(iii)], la riboflavine provenant d' <i>Ashbya gossypii</i> [SIN 101(iv)] et l'extrait de spiruline (SIN 134) dans le tableau 3 (CXS 192-1995)	REP23/FA, paragraphe 29, alinéas iii et iv, et annexe VI, parties B.3 et B.4	5/8
CCFA	Avant-projet de révision des <i>Noms de catégorie et Système international de numérotation des additifs alimentaires</i> (CXG 36-1989)	REP23/FA, paragraphe 130, alinéa i, et annexe X	5/8
	Avant-projet de spécifications destinées à être incluses dans la <i>Liste des spécifications du Codex applicables aux additifs alimentaires</i> ¹ (CXA 6-2021)	REP23/FA, paragraphe 33 et annexe III	5/8
	Projets et avant-projets de dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires (CXS 192-1995) et révisions apportées aux dispositions adoptées	REP23/FA, paragraphe 117, alinéa i, paragraphe 97, et annexe VI, parties D et E.1 à E.11	Adoption
	Inclusion des mono- et diglycérides d'acides gras (SIN 471) dans la catégorie d'aliments FC 02.1.2 (CXS 192-1995)	REP23/FA, paragraphe 11, et annexe VI, partie A.1	Adoption
	Inclusion de dispositions relatives aux esters polyglycéroliques d'acides gras (SIN 475), esters de sorbitane d'acides gras (SIN 491-495) et de stéaryls lactylés [SIN 481(i) et 482(i)] dans la catégorie d'aliments FC 02.1.2 (CXS 192-1995)	REP23/FA, paragraphe 13, alinéa i, et annexe VI, partie A.2	Adoption

¹ Comme l'a recommandé le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius à sa 84^e session, les spécifications relatives à la phospholipase A2 de *Streptomyces violaceoruber* exprimée dans *S. violaceoruber* doivent être modifiées en remplaçant les spécifications révisées (R) par de nouvelles spécifications (N).

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	Étape
	Révision des notes 488 et 502 (CXS 192-1995)	REP23/FA, paragraphe 13, alinéa ii, et annexe VI, partie A.3	Adoption
	Suppression de la note 301 de la disposition relative aux BENZOATES dans la catégorie d'aliments FC 14.1.4 (CXS 192-1995)	REP23/FA, paragraphe 29, alinéa i, et annexe VI, partie B.1	Adoption
	Inclusion de la riboflavine provenant d' <i>Ashbya gossypii</i> [SIN 101(iv)] dans l'en-tête du groupe RIBOFLAVINES, dans les tableaux 1 et 2 de la NGAA (CXS 192-1995)	REP23/FA, paragraphe 29, alinéa ii, et annexe VI, partie B.2	Adoption
	Dispositions révisées de la NGAA relatives aux additifs alimentaires, en rapport avec l'alignement de sept normes relevant du CCMMP, trois normes relevant du CCPFV, six normes relevant du CCNFSDU, une norme relevant du CCAFRICA, une norme relevant du CCEURO et un ensemble de directives relevant du CCNFSDU (CXS 192-1995)	REP23/FA, paragraphe 67, et annexe VI, partie C	Adoption
	Révisions des dispositions relatives aux édulcorants adoptées dans différentes catégories d'aliments (CXS 192-1995)	REP23/FA, paragraphe 108, alinéa i, et annexe VI, partie F	Adoption
	Sections révisées relatives aux additifs alimentaires dans sept normes relevant du CCMMP, trois normes relevant du CCPFV, six normes relevant du CCNFSDU, une norme relevant du CCAFRICA, une norme relevant du CCEURO et un ensemble de directives relevant du CCNFSDU	REP23/FA, paragraphe 67 et annexe V	Adoption

Partie 2 – Propositions consistant à entreprendre de nouveaux travaux ou à réviser une norme

Organe du Codex	Texte	Référence
CCFA	Propositions de nouvelles dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires	REP23/FA, paragraphe 117, alinéa iv, et annexe IX
CCFA	Liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA	REP23/FA, paragraphe 143, alinéa i, et annexe XI

Partie 3 – Travaux ayant fait l'objet d'une proposition d'interruption

Organe du Codex	Texte	Référence
CCFA	Projets et avant-projets de dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires	REP23/FA, paragraphe 117, alinéa iii, et annexe VIII

Partie 4 – Normes et textes apparentés du Codex dont la révocation est proposée

Organe du Codex	Texte	Référence
CCFA	Dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires	REP23/FA, paragraphe 29, alinéa iv, paragraphe 108, alinéa ii, paragraphe 116 et paragraphe 117, alinéa ii, et annexe VII